

JOURNAL MUNICIPAL DE BRIASTRE



SOMMAIRE

Mot du Maire	p.3
Compte rendu réunion de conseil municipal	p.4-9
Travaux	p.10
Festivités	p.11-12
Vie associative	p.13
Vie scolaire	p.14
Divers	p.15

MOT DU MAIRE



Chères Briastroises, Chers Briastrois

Je vous remercie chaleureusement pour votre présence lors de la cérémonie de la remise des médailles et diplômes de travail; une distinction récompensant de nombreuses années d'engagement professionnel.

Le repas des seniors ainsi que la fête des mères et la fête des pères ont été à nouveau très appréciés. Ce sont de belles occasions de se retrouver, d'échanger et de partager un moment convivial.

Le dimanche 21 juin s'est déroulé le premier grand prix cycliste Michael Goolaerts. J'adresse mes sincères remerciements aux partenaires pour leur soutien et l'achat des coupes : **le garage Renault Lefever, SA Bricowillame, Quenneson Motoculture à le Cateau Cambresis, ABT pièces de Carnières, Nord Agri de Saint Python et Leclercq TP de Solesmes.**

Prochainement, notre terrain de football sera équipé d'un véritable éclairage à LED, plus économe en énergie et mieux adapté.

Face aux épisodes de fortes chaleurs, de plus en plus fréquents, je proposerai aux membres du conseil municipal l'installation de climatiseurs réversibles dans notre école pour le confort des enfants et du personnel encadrant.

Je vous souhaite d'excellentes vacances d'été.
Prenez soin de vous et de vos proches.

Votre maire dévoué
Bruno LECLERCQ
Vice président de la CA2C

Conseil municipal du 15 juin 2026

Page 1 sur 2

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 059-215901083-20260615-ERD_04_2026_4-DE

DÉPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Combrai Canton le Cateau-Cambrésis  COMMUNE de BRIASTRE 59730	REPUBLIQUE FRANÇAISE			
	CONSEIL MUNICIPAL			
	SEANCE DU 115 juin, à 18h30			
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°ERD-04-2026-4			
L'an deux mille vingt-six, le 15 juin à 18h30, le Conseil Municipal convoqué en date du 08 juin 2026, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de Bruno LECLERCQ Maire.				
Nombre de membres en exercice : 14	Présents 13	Absents excusés ayant donné pouvoir 1	Absents 0	Date de la convocation 08/06/2026

Etaient présents : LECLERCQ Bruno, DHAUSSY Mariana, PLUVINAGE Romain, GABELLE Marie-Line, CORNET David, DEMURIEZ Francis, BARRA Romain, BERGER Noémie, FERBUS Audrey, FONTAINE Juliette, SEGOND François, LECLERCQ Maxime, THELLIER Bernard.

Etaient absents excusés : LANGLET Martine,

Etaient absents :

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- LANGLET Martine, a donné pouvoir à DHAUSSY Mariana,

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

4. Décision modificative N°1 (matériel technique).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du besoin de renouvellement de matériel, notamment une débroussailleuse et un compresseur dont le montant s'élève à :

- 1 025.00 €, pour la débroussailleuse,
- 1 208.66 €, pour le compresseur.

Pour un total de 2 233.66 €

Le Maire sollicite donc l'approbation du conseil municipal pour cette décision budgétaire modificative suivante :

INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	Montant initiale	Modification (+/-)	Montant final
Dépenses				
21	2157	881.10	2 233.66	3 114.76
TOTAL			2 233.66	
Recettes				
021	021	94 114.37	2 233.66	96 348.03
TOTAL			2 233.66	

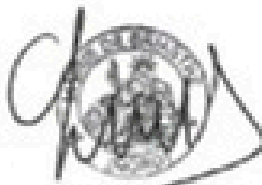
FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Montant initiale	Modification (+/-)	Montant final
Dépenses				
023	023	94 114.37	2 233.66	96 348.03
TOTAL			2 233.66	
Recettes				
0	0	0.00	0	0
TOTAL			- 2 233.66	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions modificatives de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Maire,
Bruno LECLERCQ

Le Secrétaire de Séance,
DHAUSSY Mariana



5. DECISION MODIFICATIVE N°2 (reprise véhicule)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la demande de l'inspecteur divisionnaire au centre des finances de Caudry, nous devons annuler le crédit ouvert au budget primitif suivant :

- recettes au 7751 pour 5000.00 €

S'il s'agit de la cession de la camionnette, celle-ci doit uniquement faire l'objet, en prévision, d'une ouverture de crédits en recettes d'investissement au chapitre 024 (faite lors du budget primitif), pour un total de 5 000.00 €

Nous devons prendre une décision modificative pour moins 5000.00 € au 7751, afin d'annuler le montant.

Le Maire sollicite donc, l'approbation du conseil municipal pour cette décision budgétaire modificative suivante :

FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Montant initiale	Modification (+/-)	Montant final
Dépenses				
77	7751	5 000.00	- 5000.00	00.00
TOTAL			- 5 000.00	
Recettes				
0	0	0.00	0	0
TOTAL			0	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions modificatives de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Maire,
Bruno LECLERCQ



Le Secrétaire de Séance,
DHAUSSY Mariana

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18/06/2025
Publication le 18/06/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « T »

6. COURSE CYCLISTE 1ER GRAND PRIX Michaël GOOLAERTS.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la course cycliste du premier Grand Prix, Michaël GOOLAERTS, organisée par le vélo club Solesmois et financée par la commune de BRIASTRE le 21 juin 2026.

Il vous est donc demandé d'accorder une subvention (dépense prévue au budget 2026) pour le financement de la course, pour un montant de 1 500.00 €, au Vélo club SOLESMOIS.

Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Le Maire,
Bruno LECLERCQ



Le Secrétaire de Séance,
DHAUSSY Mariana

7. Centre de loisirs (vacances plurielles)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'accueil du centre de loisirs sans hébergement aura lieu du 06 au 31 juillet 2026. Il fonctionnera à la salle Louis Aragon, rue Aristide Briand.

- Il accueillera les enfants de 4 à 14 ans du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Une cantine fonctionnera de 12 heures à 14 heures pour les enfants prenant leur repas le midi.
- Le prix du repas est fixé à 3.74 €.
- Une garderie gérée par Vacances Plurielles sera en place de 7h45 à 9h00 et de 17h00 à 18h30, gratuite.
- Les repas seront pris dans la cantine scolaire.

La gestion de l'accueil de loisirs est confiée à la SCIC Vacances Plurielles, de Le Cateau-Cambresis, (dépenses, prévues au budget 2026).

Les tarifs seront appliqués en fonction du quotient familial conformément au tableau tarifaire ci-dessous :

TARIF A LA SEMAINE				
QF	Part Parents	Part Parents extérieurs	Part CAF	Montant perçu
De 0 à 369€	07.50€	17.50€	15.00€	22.50€
De 370 à 499€	13.50€	23.00€	09.00€	22.50€
De 500 à 700€	18.00€	28.00€	04.50€	22.50€
> 701	27.00€	37.00€	0€	27.00€
> 1001	30.00€	-	-	30.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus

Le Maire,
Bruno LECLERCQ



Le Secrétaire de Séance,
DHAUSSY Mariana

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18/06/2026
Publication le 18/06/2026

8. LES FETES.

A- FETE DES PERES

Monsieur le maire informe le conseil municipal que pour la fête des pères, une dégustation « Saveurs campagnardes » sera réalisée à la salle des fêtes de Briastre, le samedi 20 juin, de 11h30 à 13h30 avec la distribution du cadeau aux papas présents.

Pour les personnes ne pouvant être présentes, retrait le lundi 22 juin de 16h à 18h30 uniquement en mairie pour le retrait du cadeau.
(Dépenses, prévues au budget 2026).

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Le Maire,
Bruno LECLERCQ

Le Secrétaire de Séance,
DHAUSSY Mariana

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18/06/2026
Publication le 18/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

B- BROCANTE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une friterie sera autorisée à vendre. Et pour la 22^e brocante Briastroise, qui se déroulera le samedi 4 juillet 2026 :

Les réservations se feront par longueurs de 3 mètres (3, 6, 9, ...) à 1 € le mètre.

Gratuité pour les Briastriens, mais inscription obligatoire pour le même linéaire que celui de 2025 ; si celui-ci est supérieur, le supplément devra être payé.

- Toutes les ventes alimentaires et de boissons seront strictement interdites (sauf autorisation de la commune).

- Toute personne non autorisée sera expulsée par les forces de l'ordre. Il est impératif de respecter son numéro d'emplacement et d'être installée à 8 h 00 jusqu'à 18 h 00.

- Tout emplacement non occupé à 8 h 30 sera revendu et ne sera pas remboursé.

Pour faciliter le rôle des organisateurs, les inscriptions ne seront définitives que si elles sont accompagnées du règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre du Trésor public. Il faudra aussi joindre le numéro d'immatriculation du véhicule, le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et une copie de la carte d'identité.

Ne seront acceptés que les véhicules dont l'immatriculation aura été donnée par le brocanteur. Pour tout autre véhicule, le propriétaire devra s'acquitter de la somme de 3 €.

Les emplacements seront réservés dans l'ordre d'arrivée des bulletins.

Les réservations sont à faire exclusivement en mairie.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Le Maire,
Bruno LECLERCQ



Le Secrétaire de Séance,
DHAUSSY Mariana

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18/06/2026
Publication le 18/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

1. 13 JUILLET

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le soir du 13 juillet, il y aura un bal populaire à la salle des fêtes de 21h à 01h00. Cette prestation musicale, assurée par Monsieur CHRETIEN Jean-Michel, sera proposée pour un montant TTC de 400 €.

Une demande pour tenir la buvette sera faite aux associations.

Monsieur le Maire propose d'arrêter la retraite aux flambeaux vu la faible participation des BRIASTROIS, le conseil municipal n'étant pas tous d'accord, il est demandé de voter à la question

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (9 voix pour et 5 voix contre) décide de refaire cette année une retraite aux flambeaux

Le Maire,
Bruno LECLERCQ

Le Secrétaire de Séance,
DHAUSSY Mariana

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18/06/2026
Publication le 18/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

2. 14 JUILLET

Concernant le 14 juillet, Monsieur le Maire propose cette année de revenir pour les jeux d'Antan, et ce, sur la place de la mairie, la cour de l'école pourra être mise à disposition pour les jeux.

Montant déterminé ultérieurement, lors de la commission des fêtes ;

(Dépenses, prévues au budget 2026)

Il propose donc d'en discuter.

Après concertation avec le conseil municipal, Il est demandé de voter à la question.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (12 voix pour et 2 abstentions) décide de réaliser les jeux du 14 juillet sur la place de la mairie.

Le Maire,
Bruno LECLERCQ

Le Secrétaire de Séance,
DHAUSSY Mariana

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18/06/2026
Publication le 18/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

E- ENTREE EN 6^{ème}

Monsieur le Maire informe que pour cette année, une carte-cadeau pour un montant de 30 € et une clé USB seront offertes aux élèves pour leur départ en 6^e.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Le Maire,
Bruno LECLERCQ

Le Secrétaire de Séance,
DHAUSSY Mariana

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18/06/2026
Publication le 18/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

LES TRAVAUX

Après concertation avec les riverains de la rue Foch et le département du Nord, des chicanes ont été installées pour réduire la vitesse.



Acquisition d'un nouveau camion benne, destiné à renforcer les moyens de notre service technique.



Utilisation de la balayeuse pour nettoyer les caniveaux.



Fleurissement de la commune par nos agents communaux.



LES FESTIVITÉS

Le 26 avril dernier s'est tenu le traditionnel repas des seniors, mêlant convivialité, partage .
Mme Bernadette Ponchaux et Mr Jean-Pierre Vitrant , les doyens de l'assemblée ont reçu un papier garni de fruits



La cérémonie du 1er mai a mis à l'honneur six médaillés du travail dont 1 récipiendaire échelon or, 2 échelon vermeil et 3 échelon argent , suivi d'un tour de chant assuré par la chorale des jeunes.



Une après-midi gourmande et festive pour célébrer la Fête des Mères 2026 : un moment de partage, de sourires. Un cadeau a été offert ce jour là ainsi que le lundi ,en mairie ,pour les personnes n' ayant pas pu être présentes.



Fête des mères 2026





Fête des pères 2026

Ce samedi 20 juin, la salle des fêtes de la mairie a ouvert ses portes de 11h30 à 13h30 pour célébrer la Fête des Pères dans une ambiance particulièrement chaleureuse et conviviale.

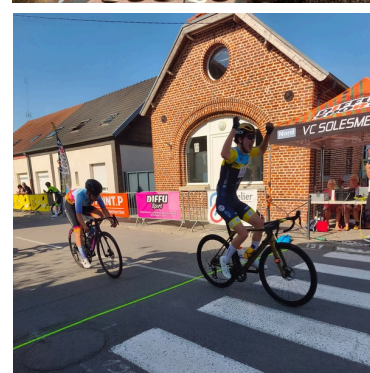
À cette occasion, les papas de notre commune se sont retrouvés pour partager un délicieux déjeuner placé sous le signe de la gourmandise et de la proximité, à la découverte des « saveurs de nos campagnes ».

Pour clore cette belle rencontre, un petit présent a été remis aux participants.



Dimanche 21 juin 2026, s'est tenu le premier Grand Prix Michael Goolaerts – Briastre (4e manche du Challenge G. Jakiela - C. Huez). Coorganisé par le Vélo Club de Solesmes et la municipalité de Briastre; cet événement a rassemblé de très nombreux passionnés de la petite reine.

La journée a été placée sous le signe de l'hommage par la présence particulièrement touchante de la famille de Michael Goolaerts, Malgré une chaleur écrasante, les coureurs ont fait preuve d'un courage et d'une détermination exemplaires. Des plus petits en draisiennne dès midi, jusqu'aux coureurs 1ère, 2e, 3e, 4e catégories, Féminines, Cadets et Minimes, sur le tout nouveau circuit de 9,75 km .



LA VIE ASSOCIATIVE

L'assemblée générale des vieux travailleurs .



Marché des artisans par le comité Miss Harmonie des formes des HDF/ Belgique
Un joli moment au marché des artisans, entre créations locales et ambiance conviviale.



Assemblée générale de l'US Briastre



Explosion de couleurs, éclats de rires et cœurs légers lors de cette première édition du color run organisé par l'APE. Ici, on ne court pas pour gagner, on court pour vibrer ensemble. Une parenthèse de bonheur où chaque couleur raconte un sourire.



LA VIE SCOLAIRE

L'année scolaire s'est clôturée par la traditionnelle fête sur le thème les paysages.

Félicitations aux enfants qui nous ont offert un très beau spectacle, malgré une interruption des répétitions d'une semaine en raison de la canicule.

M. le Maire a félicité les quatre élèves de CM2 pour leur passage en 6^e et leur a remis une carte cadeau ainsi qu'une clé USB. L'APE a également souhaité les récompenser en leur offrant une calculatrice. Elle a aussi remis un cadeau au corps enseignant et au personnel encadrant, en remerciement de leur investissement tout au long de l'année.

La municipalité a également souhaité remercier Mme Ribeaucourt en lui offrant une fleur à l'occasion de son départ, à la suite de sa mutation par l'Éducation nationale.

Nous souhaitons à tous les élèves, aux enseignants, au personnel et aux familles d'excellentes vacances d'été.



Permanence sociale
Le premier jeudi de chaque
mois
de 09h à 12h en mairie

Pour le bien vivre ensemble!



Solutions de mobilité pour l'accès aux soins des plus vulnérables

Ré-ACTION Santé est une action cofinancée par le département du Nord qui a pour but de rendre accessible les soins aux personnes les plus vulnérables qui, en l'absence de solution de transport ne consultent pas et/ou ne se font pas soigner.

Ré-ACTION Santé propose une solution de mobilité alternative pour l'accès aux rendez-vous santé.

Voir modalités d'accès et éligibilité au verso >



Ré-ACTION Santé est une action cofinancée par le département du Nord qui a pour but de rendre accessible les soins aux personnes les plus vulnérables qui, en l'absence de solution de transport ne consultent pas et/ou ne se font pas soigner.

Public cible :

- Bénéficiaires du RSA
- Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique
- Bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées

Autres critères :

- plus de 18 ans (ou cas particuliers accompagnés des parents)
- valide ou ne nécessitant pas de prise en charge médicale (pas de transport sanitaire)
- pas d'autre possibilité de transports (absence de solution alternative)
- déplacements d'ordre médical/paramédical (médecin, spécialiste, hôpital...)

Coût :

- 1€ à charge par trajet (2 euros Aller/Retour)

Le plus Ré-ACTION Santé :

- véhicule électrique (écologique, pas de restriction de circulation)
- faible coût
- possibilité de rencontrer l'infirmière de la Plateforme Santé (Projet Emploi Plateforme Santé) pour conseil, éducation, explication ...
- mise à disposition du répertoire actualisé des professionnels de santé.

Comment procéder ?

Inscription : ACTION, 7 rue du 19 Mars 1962, 59129 Avesnes-les-Aubert
Téléphone : 03.27.82.29.82
Contacts : Courriel : action.accueil@gmail.com

Partenaires de l'action :
Mairie, Centres Sociaux, Relais
Autonomie ...

Doc ACTION - Br - 06/2023

Courriel : action.ala@wanadoo.fr - Tel. : 03 27 82 29 82 - Fax : 03 27 82 29 89 - www.association-action.org

7, rue du 19 mars 1962 - 59129 AVESNES-LES-AUBERT

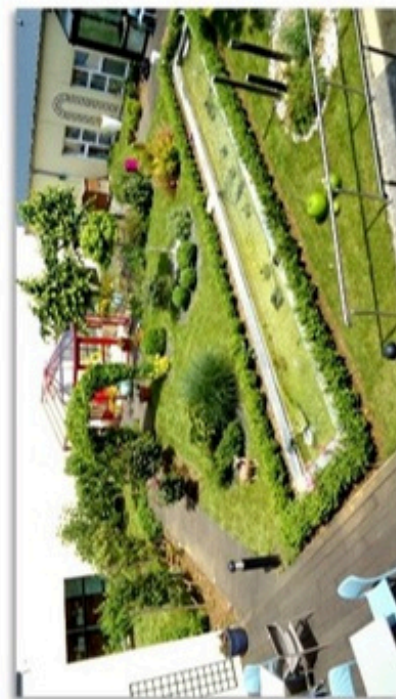


La Résidence Autonomie « Les Hortensias »

Une solution idéale pour les personnes âgées
souhaitant conserver leur indépendance tout en
bénéficiant d'un environnement sécurisé.

Rue du 19 mars 1962

59292 ST HILAIRE
LEZ CAMBRAI
Tél : 03-27-37-05-58



- ✓ 45 logements individuels
- ✓ présence 24h/24
- ✓ restauration sur place
- ✓ animations et vie sociale
- ✓ cadre verdoyant
- ✓ personne autonome ou semi-autonome
- ✓ possibilité d'Allocation logement
- ✓ établissement habilité à l'aide sociale

2026
-
2027
Paroisse St Denis en Solesmois


INSCRIPTIONS

EN 1^È ANNÉE de

caté




✦ Pour les enfants nés en 2018 ou entrant en CE2

✦ Pour rencontrer et découvrir Jésus et cheminer avec lui

✦ Réunion d'informations et d'inscriptions :
Vendredi 11 septembre 19h30
cantine de l'école St Joseph. (9 pl. J.Jaurès, Solesmes)

Contacts et pré-inscriptions :

Léa Dégardin : degardinlea24@gmail.com

Florence Segond : florence.segond@free.fr

Accueil paroissial : 03.27.37.31.08





Bonnes vacances



samedi 19 septembre : loto par partage au fil du temps
samedi 03 octobre : loto de l'APE
samedi 10 et dimanche 11 octobre : exposition du patch 'couture
dimanche 18 octobre : marche octobre rose par le monde des jeunes
exposition des chti's limbrés
vendredi 30 octobre : halloween après midi partagé au fil du temps/ soirée par le monde des jeunes maison des associations
samedi 31 octobre : halloween par l'APE
mercredi 11 novembre : Cérémonie de l'Armistice
samedi 28 novembre : marché de Noël par l'APE
samedi 05 décembre : Legs Eloire / goûter des seniors
samedi 12 décembre : Arbre de Noël de l'union sportive de Briastre
lundi 14 décembre : Distribution de friandises de Noël à l'école par la municipalité
mardi 15 décembre : goûter de Noël par l'APE
vendredi 18 décembre : Fête de Noël de l'école
samedi 19 décembre : Colis des seniors/ arbre de Noël par partage au fil du temps

Numéros d'urgence

Police Gendarmerie	17
Pompiers	18
Samu	15
Numéro d'urgence à l'international (portable)	112
Gendarmerie de Solesmes	03 27 37 32 33
Urgence SMS	114

Nous contacter



03.27.37.35.12



mairiedebriastre@briastre.net

Nous retrouver



Groupe Facebook
: commune de
briastre



Panneau Pocket



Lien instagram
@briastre59730

Mentions légales
Bulletin gratuit
édité par la mairie de Briastre

Directeur de la publication
BRUNO LECLERCQ
MAIRE

conception et rédaction
Mariana Dhaussy
Adjointe à la communication

Date d'édition
juillet 2026
Crédits photos
Mairie de Briastre
IPNS